

**COMMUNE DE
SAINT-MAURICE**

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

9

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 décembre 2022
Acte n° DEL-061222-00

Convocation du 25/11/2022

Sous la présidence de M. Jean-Marc WITZ, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs Joëlle BREG, Nadine CROS, Marielle KNECHT, Béatrice ACKERMANN LORBER, Cécile EVRARD, Vincent LEIBEL, Jean Philippe HOLWEG, Martial BURGER.

Membres absents excusés : Mme Marie Aude HELD et M Frédéric HEINRICH.

=====

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du 27/09/2022.

2. AMENAGEMENT VOIRIE suite Commission d'Urbanisme

Suite de la Commission d'Urbanisme, Monsieur le Maire présente le projet de réalisation des aménagements pour faire baisser la vitesse dans le village :

- Installer un céder-le-passage entre la rue Principale et la rue de la Fontaine
- Créer 2 chicanes dans la rue Principale
- Abaisser la vitesse à 40 km/h sur toute la commune

- Mise en place de panneaux indicatifs de la vitesse sur les panneaux d'entrés dans le village

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**,

- la réalisation de ces travaux au printemps 2023 pour des raisons techniques
- de charger M. le Maire de faire les devis nécessaires
- d'inscrire les montants au BP 2023

3. DECISION MODIFICATIVE N°2/2022

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le **CONSEIL MUNICIPAL** approuve la décision modificative suivante

Commune de Saint-Maurice
Budget Principal

Décision modificative N° 2/2022 du 06 12 2022

SECTION INVESTISSEMENT

COMPTE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
2118-041	Autres terrains	1.460,00	
2111-041	Terrains nus		1.460,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		-59.741,83
21318-105	Autres bâtiments Maison Assoc	-13.051,83	
2152-61	Installation de voirie	-1.190,00	
21318-68	Travaux Eglise	-4.900,00	
21318-82	Autres bâtiments publics	-33.600,00	
020	Dépenses imprévues	-2.000,00	
2111-84	Achat de terrains	-2.000,00	
21568-102	Matériel Défense Incendie	-3.000,00	
BALANCE		0	0

4. DIVERS

➤ Campagne mesure du radon

Monsieur le Maire informe le Conseil, que la Communauté de Communes de la Vallée du Villé, propose de participer gratuitement à la campagne de mesures du radon dans les habitations.

Le radon est un gaz incolore, radioactif et est dangereux pour la santé.

Il est possible de faire son inscription pour participer cette campagne à partir du 05 décembre 2022.

Le site est le suivant : <https://radon.atmo-grandest.eu>

➤ Demande état de catastrophe naturelle / Sècheresse-réhydratation des sols

Suite à la plainte de plusieurs administrés, la Commune de St Maurice a déposé une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains entraînant des fissures de murs sur les habitations. La commune est également concernée notamment par rapport aux fissures apparues sur le mur du bâtiment école.

➤ Moment de convivialité à l'occasion de la Nouvelle Année

A l'occasion de la Nouvelle Année, le Maire et l'équipe municipale convient tous les habitants de St Maurice, à un moment de convivialité, autour d'un apéritif, dans la salle des fêtes, le dimanche 22 janvier 2023, à partir de 11 heures

➤ Repas des aînés


Suite aux retours de plusieurs habitants, par rapport à la date initialement prévue pour le repas des aînés, le Conseil Municipal, décide de fixer la date au dimanche 5 mars 2023, à 12 h.

➤ Consommation électrique

Monsieur le Maire informe le Conseil, que l'extinction partielle nocturne de l'éclairage public, commence à porter ses fruits.

En effet, la dernière facture d'électricité, démontre que les 3 postes d'éclairage public du village ont permis une économie notable sur le second semestre 2022.

Lu et approuvé
Suivent les signatures


Le Maire
Jean Marc WITZ



Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20221206-DEL-06122022-00-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022